

Procès-Verbal

Assemblée Générale du 22/04/2025

Les membres du Cluster Maritime de Nouvelle-Calédonie se sont réunis le 22 avril 2025 à 17h30 à l'espace lounge du Cercle Nautique Calédonien de Nouméa en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Parmi les présents 23 étaient votants actifs et 6 avaient donné procuration, soit un total de 29 votes exprimables.

L'Assemblée Générale était présidée par M. Marc Sabatier, président de l'association.

Plus du quart des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 14 des statuts. Le Président ouvre la séance en rappelant ce qu'est un Cluster maritime : « *Le cluster maritime, c'est un outil de travail d'équipe au service d'un secteur stratégique. Dans le contexte économique tendu, la mer est l'un des derniers leviers de croissance durable pour la Nouvelle-Calédonie. Si nous savons travailler ensemble, innover et structurer nos filières, nous pourrons faire de la mer un véritable pilier de souveraineté économique, environnementale et sociale.* »

1. L'ordre du jour était :

- 17h00 Accueil et ouverture de l'AG
- 17h30 Bilan moral
- 17h45 Bilan financier
- 17h50 Bilan manager et orientations stratégiques
- 18h00 Présentations :
 - Observatoire de l'économie du maritime (BDO),
 - Dispositif Team France Export (Candice Levet, CCI)
 - Dispositifs d'aides financières (Défiscalisations, subventions etc) (Eric Dinahet, Medef)
-
- 18h30 Election des administrateurs
- 19h00 Cocktail

2. Bilan moral

Le président présente son bilan de l'exercice écoulé entre avril 2022 et mars 2023 selon les points suivants.

- 2024 – Crise qui a suivi les émeutes du 13 mai
- Consultation des membres pour élaborer un plan de relance (5 axes prioritaires)
- Un travail avec les institutions qui se poursuit
- Nos actions, notre vitrine
- Le fonctionnement de l'association : Démission du président Philippe Darrason et de la manager
- La stratégie du cluster.

Le bilan moral est annexé au procès-verbal.

Résolution : **L'Assemblée Générale approuve le rapport moral.**

Majorité nécessaire : Article 14 des Statuts

Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 29

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

3. Bilan financier

Le président donne la parole à la trésorière qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé, en cours de clôture.

L'exposé sur le détail des comptes est effectué par Marianne DUPUY, trésorière du CMNC, et porte notamment sur le budget 2024 et le prévisionnel budgétaire 2025.

Le compte-rendu commente les comptes annuels.

La trésorière a donné toutes les informations et les explications requises.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et du budget prévisionnel, la résolution suivante est mise aux voix :

Résolution : L'Assemblée Générale approuve le tableau du budget 2024 du CMNC ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2025.

Le tableau récapitulatif du budget 2024 et le budget prévisionnel 2025 sont annexés au présent procès-verbal.

<u>Abstentions</u> :	0
<u>Contre</u> :	0
<u>Pour</u> :	29

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le bilan comptable sera envoyé ultérieurement lorsque le cabinet comptable aura finalisé ses travaux.

4. État d'avancement des actions du cluster et orientations stratégiques

La manager, Soizic Fleury, présente le bilan des activités 2024 du CMNC et les perspectives pour 2025 selon les points suivants :

- ➔ Point sur les membres
- ➔ Actions et rayonnement des activités du CMNC
- ➔ Retour en photos
- ➔ Perspectives 2025

La présentation complète est jointe en annexe.

Ce point n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

5. Président d'honneur, membre associé et renouvellement du CA

1/ Philippe Darrason, ancien président du CMNC a été élu par la totalité des présents :

<u>Abstentions</u> :	0
<u>Contre</u> :	0
<u>Pour</u> :	29

2/ Le statut de « membre associé » (mentionné dans les statuts du CMNC) est ajouté à la grille des cotisations (avec exonération).

<u>Abstentions</u> :	0
<u>Contre</u> :	0
<u>Pour</u> :	29

3/ Conformément aux statuts du CMNC, Art.9- Conseil d'Administration, le point 2 stipule que la durée des fonctions des membres du CA est fixée à deux ans. A ce titre, cette AG 2025 a procédé au renouvellement de son CA par un vote qui s'est déroulé à bulletin secret.

14 candidatures et professions de foi ont été reçues par la manager, le Conseil d'administration pouvant retenir 6 à 15 noms maximum.

Parmi les membres présents, 55 membres actifs à jour de leur cotisation, 23 membres présents étaient autorisés à voter. A ces voix s'ajoutent les 6 procurations déposées auprès du Bureau, soit un total de 29 bulletins de vote exprimables.

La manager Soizic Fleury a effectué le contrôle de la validité des votes en fonction de la feuille d'émargement et des procurations détenues par les membres.

Le dépouillement a été effectué par la manager.

Le Président a rassemblé les membres du cluster pour proclamer les résultats de l'élection.

Le résultat est le suivant : nombre de vote validés 29

Les personnes désignées pour représenter le CA (conformément aux statuts) sont les suivantes :

- Julien BARRAS (VINCI-ENERGIES) – Nouveau membre : 25.
- Yann BOUVET (PILOTAGE MARITIME) – Membre sortant : 28.
- Alexandrine CASIMIR (SPEEDMARINE) – Membre entrant : 27.
- Edouard Castaing (SUDILES) – Membre sortant : 25.
- Frédéric De Manneville (GFA) – Nouveau membre : 26.
- Marianne Dupuy-Guilloux (SARL DUPUY) - Trésorière sortante : 26.
- Alain Giraud (GMA) – Membre sortant : 27.
- Nicolas Guillemot (DEXEN) – Membre sortant : 26.
- Lionel Loubersac (OCEAN AVENIR NC) - VP sortant : 24.
- Marc Negrello (CASY EXPRESS) – Membre sortant : 25.
- Marc Sabatier (SOCOMETAL) – Membre sortant : 28.
- Priscilla Sabra (AMSUD) – Nouveau membre : 29.
- Luc SORLIN (ECOBLAST NC) – Nouveau membre : 26.
- Pascal SPERA (CMA CGM) – Membre sortant : 27.

Les membres élus ont prévu de se réunir le mardi 29 avril 2024 à 15h00 afin de procéder à la mise en place du nouveau Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Nouméa le 22 avril 2025

Le Président de séance

Marc Sabatier



Le Secrétaire de séance

Eric Dinahet



OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Présentation de la méthodologie retenue, des secteurs identifiés et des indicateurs macro-économiques clés 2023

AGENDA

- 1. Méthodologie générale mise en oeuvre*
- 2. Les secteurs d'activité identifiés et retenus*
- 3. Présentation des chiffres clés de l'économie bleue*
- 4. Synthèse des travaux :*
 - Présentation de la plateforme "Power Bi" et du Capital Maritime et Littoral.*





1. METHODOLOGIE GENERALE

La mise en place de l'observatoire de l'économie bleue en Nouvelle-Calédonie est basée sur une approche visant à donner une présentation intégrée des secteurs d'activités économiques et non économiques constitutifs de l'économie bleue pour la Nouvelle Calédonie assurant à la fois:

- une présentation agrégée pour apprécier le poids de l'économie bleue (CA, VA, EQTP) au regard de l'économie du territoire calédonien et de ses Provinces.
- une présentation détaillée des secteurs établis avec leurs indicateurs sectoriels.

1 - Identification des secteurs



A travers des publications locales et internationales.

2 - Identification des données disponibles



Accessibles au public et disponibles via des sites spécialisés en statistiques, en particulier via ISEE NC, IEOM, IEDOM ou autres programmes statistiques/sectoriels.

3 - Collecte des données non disponibles



La collecte et le contrôle des données auprès des producteurs et le cas échéant complété par des entretiens dédiés, l'exploitation des comptes annuels d'entreprises (publics) et des rapports d'activité.

4 - Agrégation des données

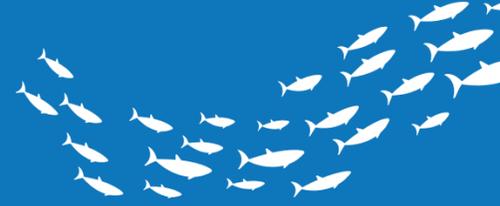


L'agrégation des données socio-économiques permet une représentation des secteurs de l'économie bleue en accord avec celle du CMF via un outil dédié (Power BI) qui permet une présentation synoptique, annuelle ou chronologique et détaillée sur la période 2016-2023.

5 - Livraison du Power Bi



2. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ IDENTIFIÉS ET RETENUS



Les secteurs économiques établis



Transport maritime et activités portuaires



Industrie et maintenance navale



Pêche hauturière et récifo lagonaire



Plaisance et nautisme



Aquaculture



Tourisme et activités récréatives



Activité de croisière

Les secteurs transverses



Sciences et biotechnologies



Services administratifs



Suret , s curit  et surveillance



Environnement



Formation

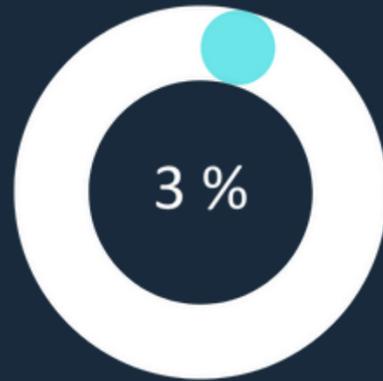
3. Poids de l'économie bleue en Nouvelle-Calédonie

Données macro-économiques 2016-2023



3. POIDS DE L'ECONOMIE BLEUE EN NOUVELLE-CALEDONIE EN 2023 (1/4)

Production et part du PIB NC en 2023



PART DU PIB

L'économie bleue représente 3% du PIB en 2023*

+35,4 Md

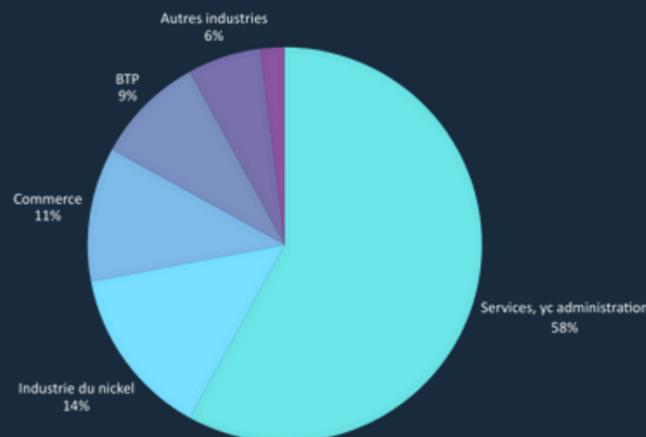
CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires estimé est de 35,4 milliards de F.CFP (soit 296 millions d'euros)

+13,6 Md

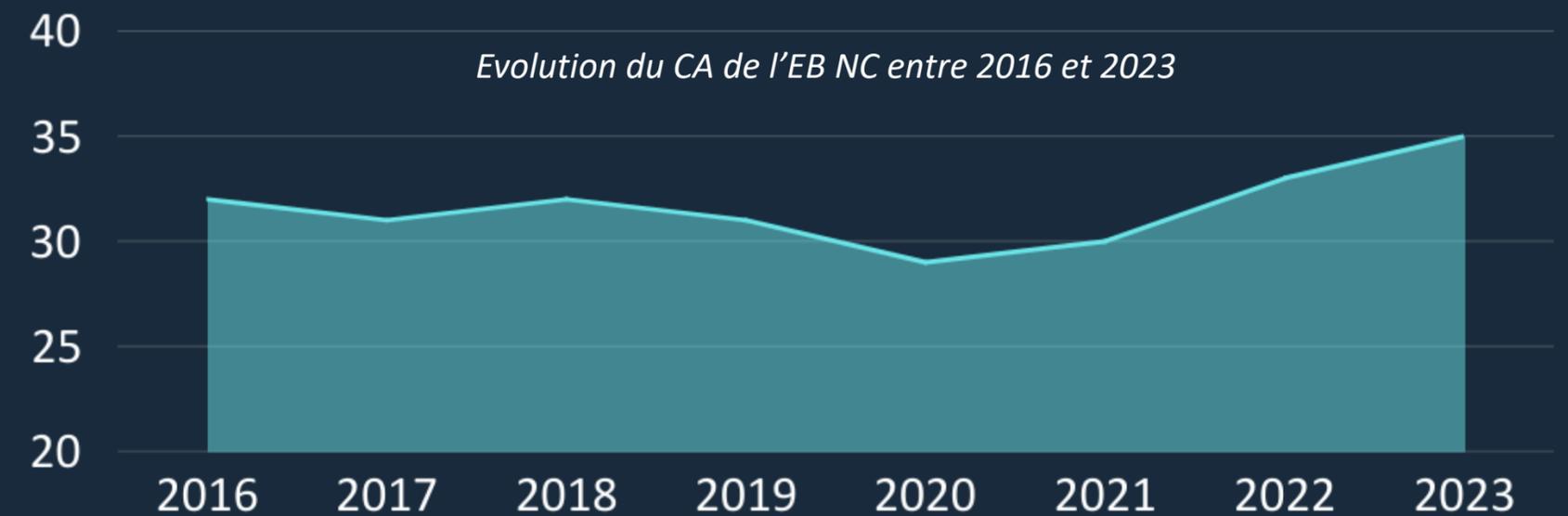
VALEUR AJOUTEE

La valeur ajoutée est de 13,6 Md F.CFP (soit 109 millions d'euros)



L'économie bleue en Nouvelle-Calédonie représente environ 35 milliards CFP de chiffre d'affaires en 2023, soit 3,24% du PIB du territoire. Sa fluctuation reste intimement liée au transport maritime et donc, du secteur du Nickel.

En comparaison, l'activité qu'elle génère est plus importante que l'agriculture (2% du PIB en 2023).



*Source : IEOM 2023, PIB 2023 estimé (+ 1 000 milliards)

3. POIDS DE L'ECONOMIE BLEUE EN NOUVELLE-CALEDONIE EN 2023 (2/4)

Part de l'emploi et répartition par genre



PART DU L'EMPLOI : 3%

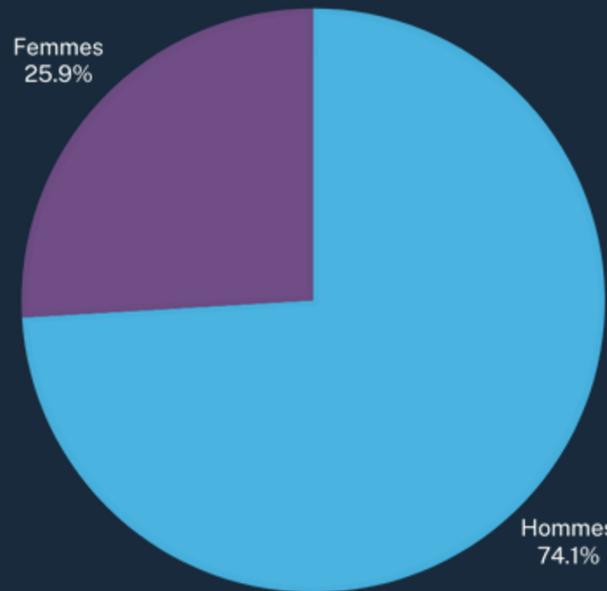
L'économie bleue représente 3% du total des emplois en 2023 (total = 68 048 actifs en 2023)

+2 281

EMPLOIS DIRECTS (EQTP)

Le maritime emploie près de 2 281 EQTP soit 3% de la population active par rapport au total des emplois dans le secteur privé.

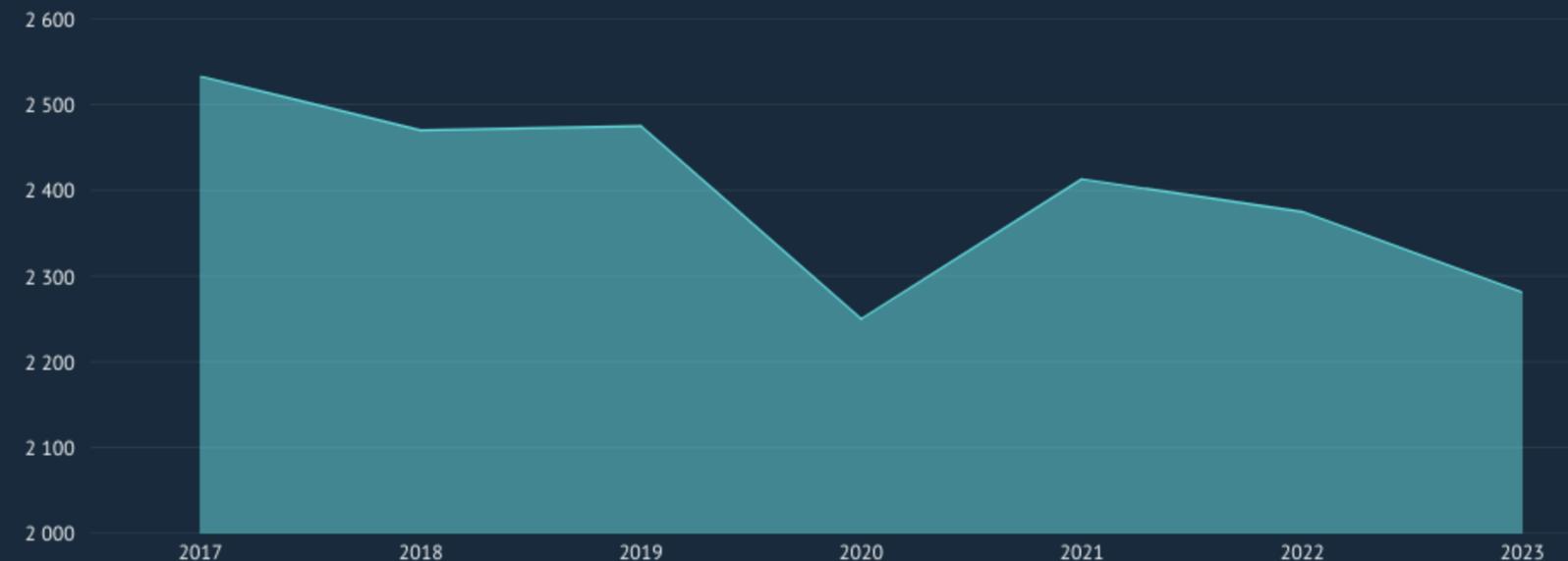
La part des femmes représente 26%, elle reste sous représentée dans les métiers liés à la mer. Elle reste plus représentée dans les secteurs transverses (services aux entreprises).



PART DES FEMMES

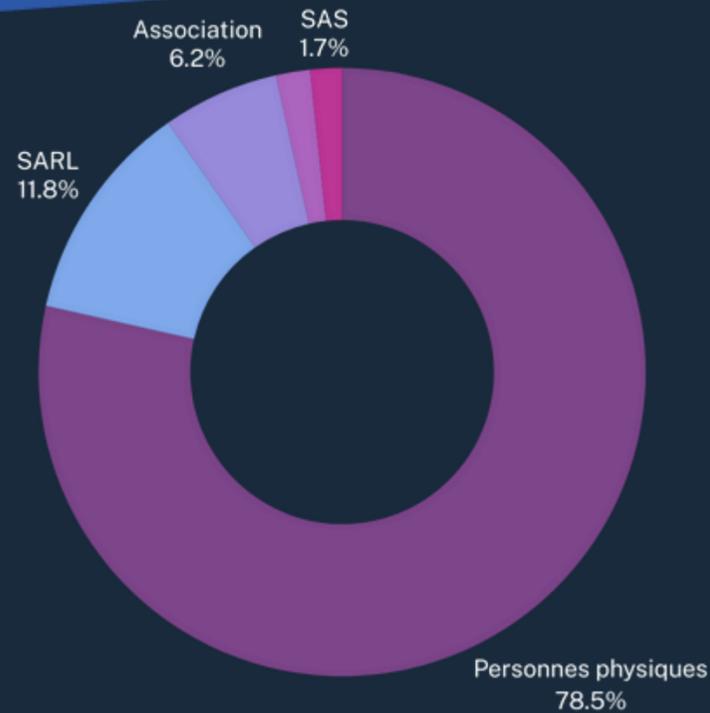
Les femmes représentent 26% du total des emplois liés au maritime.

Evolution de l'emploi de l'EB NC de 2017 à 2023

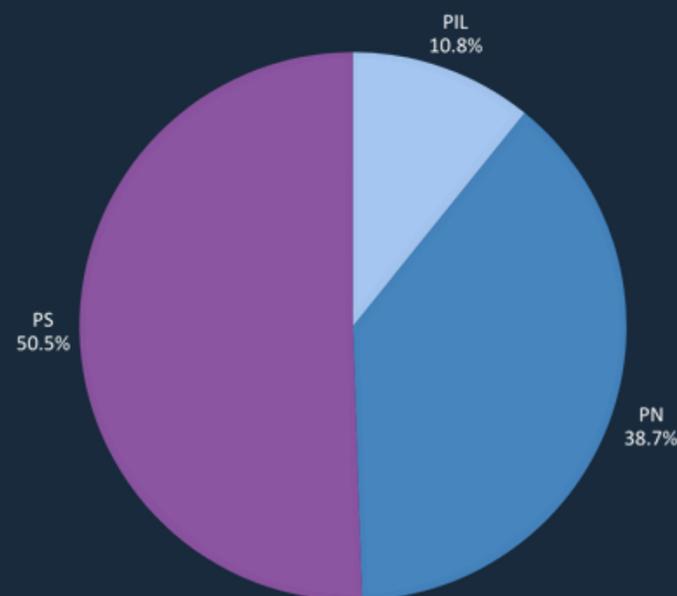


3. POIDS DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 2023 (3/4)

Panorama des entreprises



REPARTITION DES ENTREPRISES PAR FORME JURIDIQUE



L'économie bleue est composée d'environ 2 480 entreprises dont 78% ayant une forme juridique de type "personne physique" et 22% de type "personne morale".

Les entités en "nom propre" restent concentrées sur le secteur de la pêche récifo-lagonaire (pêcheurs).

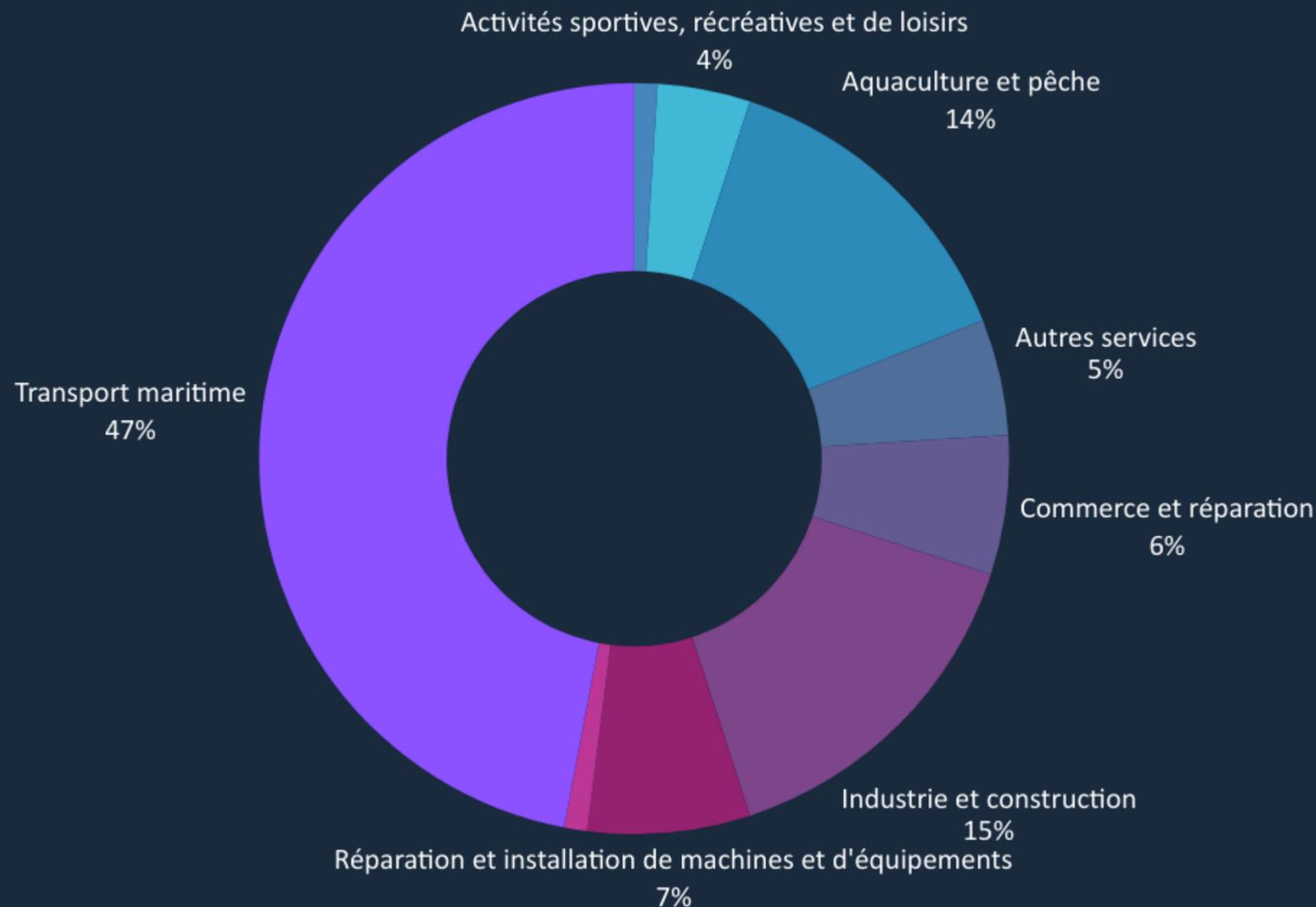
La répartition des entreprises sur l'ensemble du territoire se répartit comme suit en terme de chiffre d'affaires:

- Province Nord : 38,7%
- Province Sud: 50,5%
- Province des îles Loyauté: 10,8%



3. POIDS DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE EN 2023 (4/4)

Répartition du CA par secteur d'activité



Le transport maritime et les activités portuaires représentent 47% suivi de l'industrie/construction (15%) et de l'aquaculture/pêche (14%).

Ces 3 secteurs réunis portent **76% du chiffre d'affaires** total de l'économie bleue du territoire.

REPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

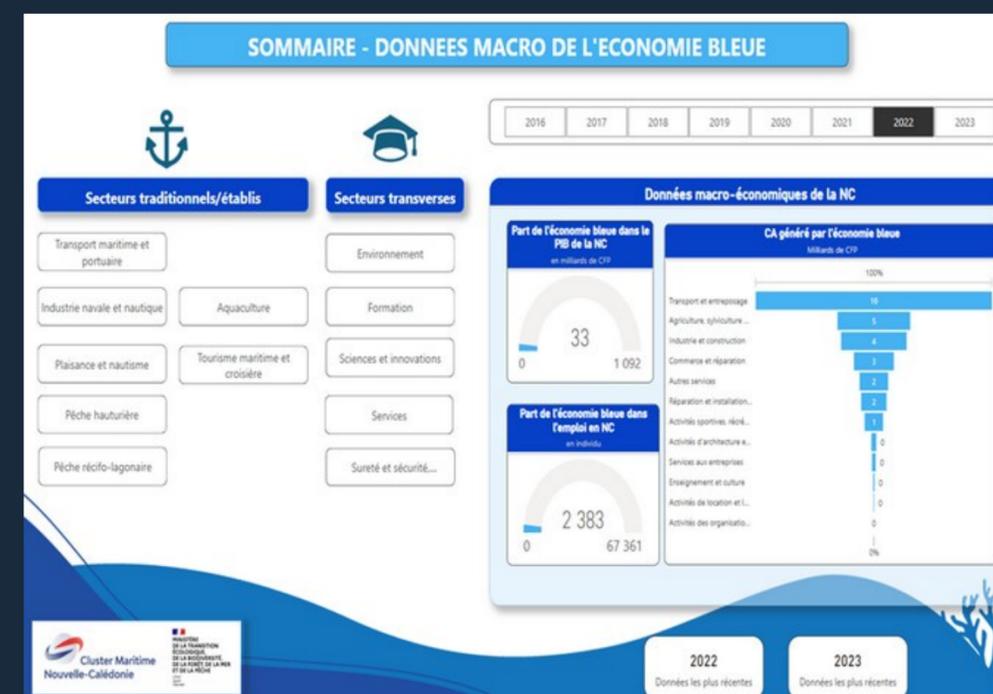
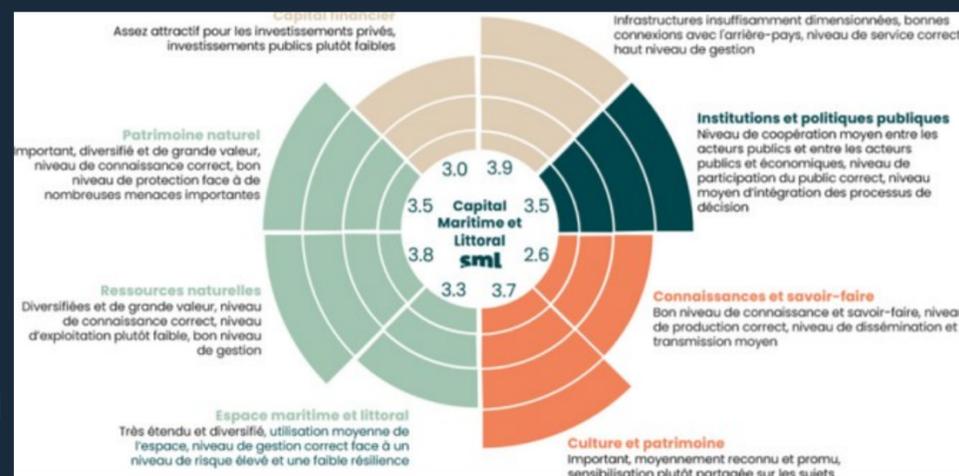


4. Synthèse des travaux

Diagnostic du territoire et des provinces par l'approche du Capital Maritime et Littoral (SML)

Recensement, sélection, qualification et fédération des données de l'économie bleue.

Mise en place d'une plateforme dédiée qui permet une consultation interactive et une actualisation annuelle notamment avec l'aide de l'ISEE NC.



Des outils pour suivre et développer l'économie bleue aux services de ses acteurs publics et privés !

SOMMAIRE - DONNEES MACRO DE L'ECONOMIE BLEUE



Secteurs traditionnels/établis

- Transport maritime et portuaire
- Industrie navale et nautique
- Plaisance et nautisme
- Pêche hauturière
- Pêche récifo-lagonaire
- Aquaculture
- Tourisme maritime et croisière

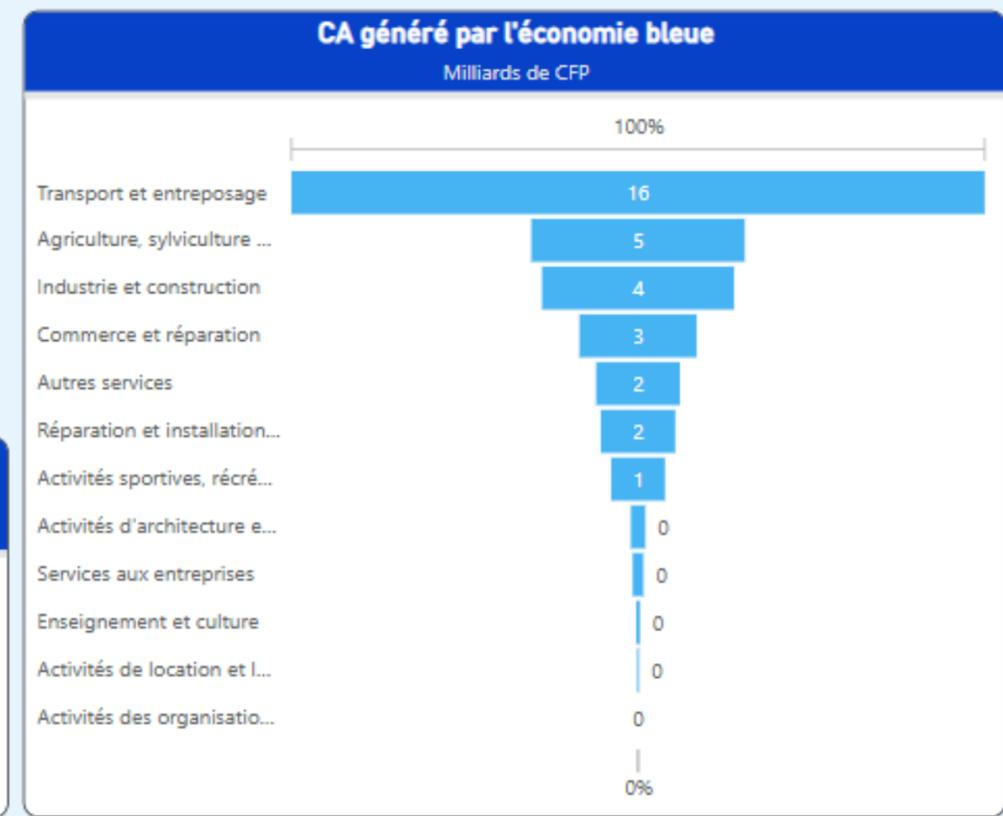


Secteurs transverses

- Environnement
- Formation
- Sciences et innovations
- Services
- Suret  et s curit ,...



Donn es macro- conomiques de la NC

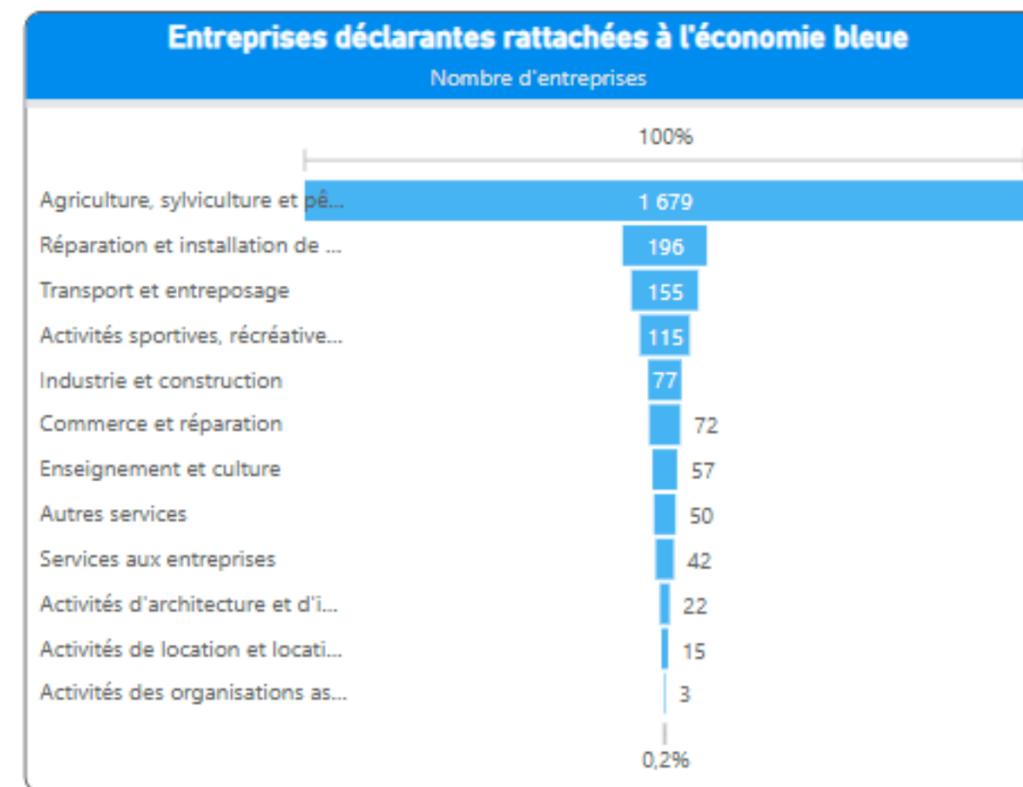
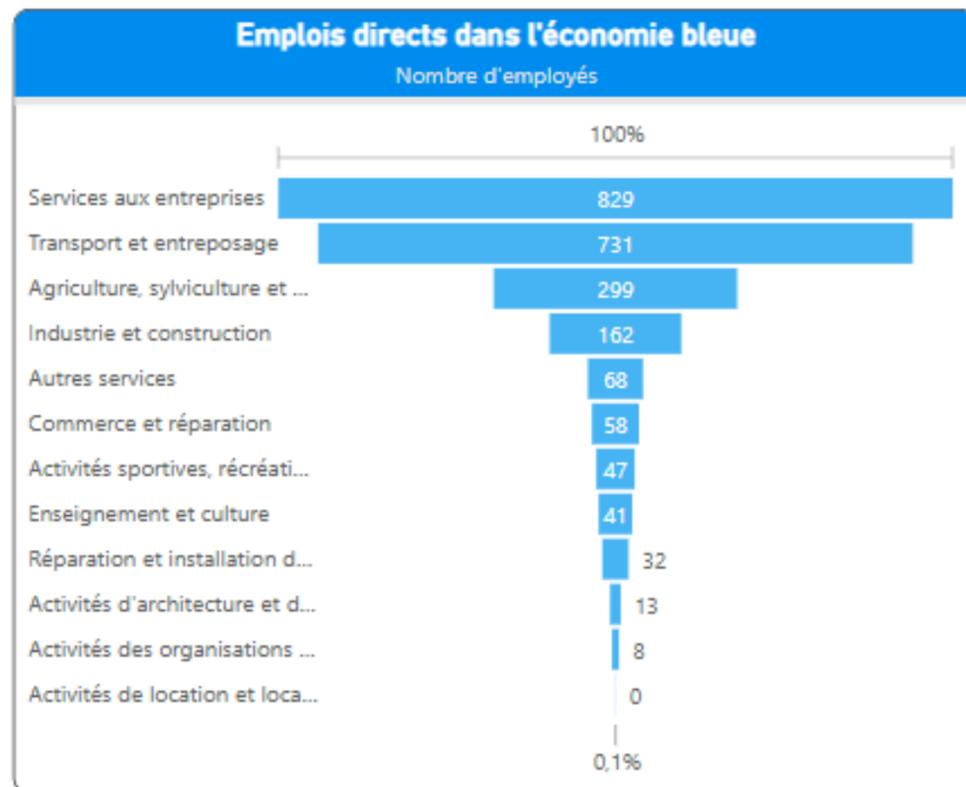
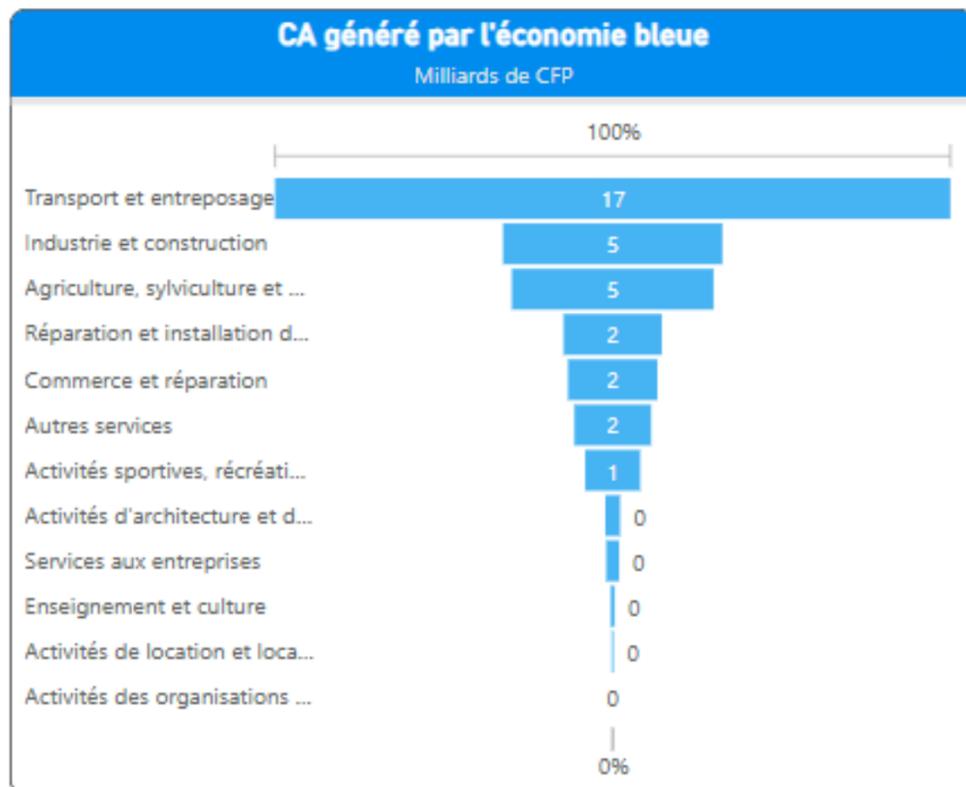


2022
Donn es les plus r centes

2023
Donn es les plus r centes

EMPLOI ET PRODUCTION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 **2023**



35
PIB NC en Md de CFP

2 289
Actifs dans l'EB

2 483
Entreprises déclarantes liées à l'EB

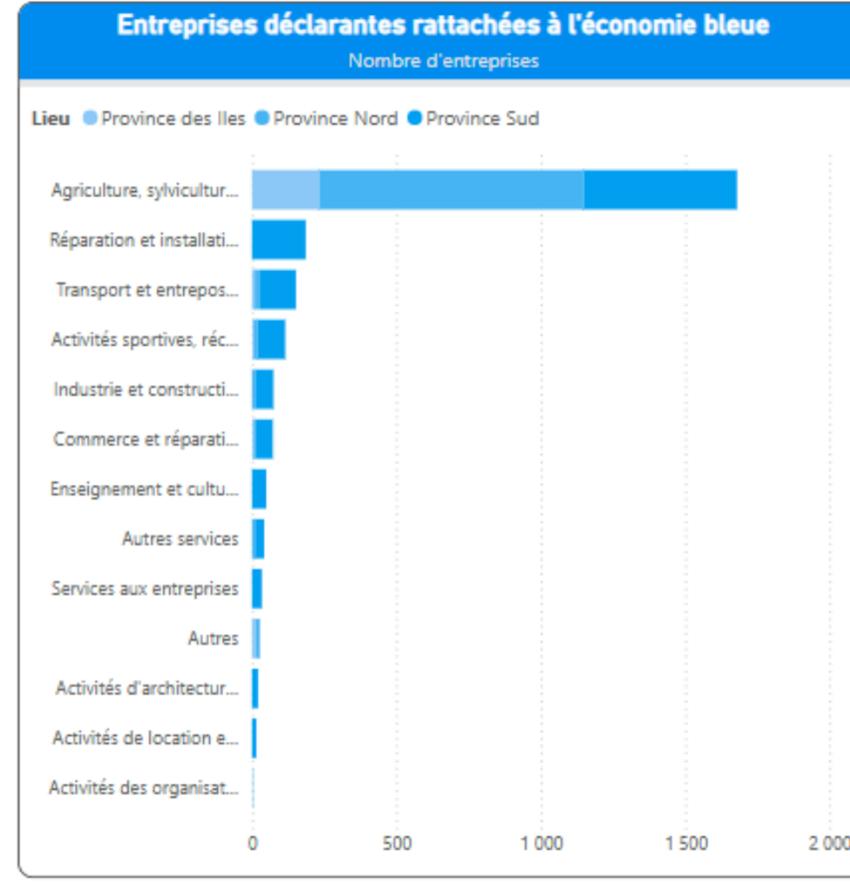
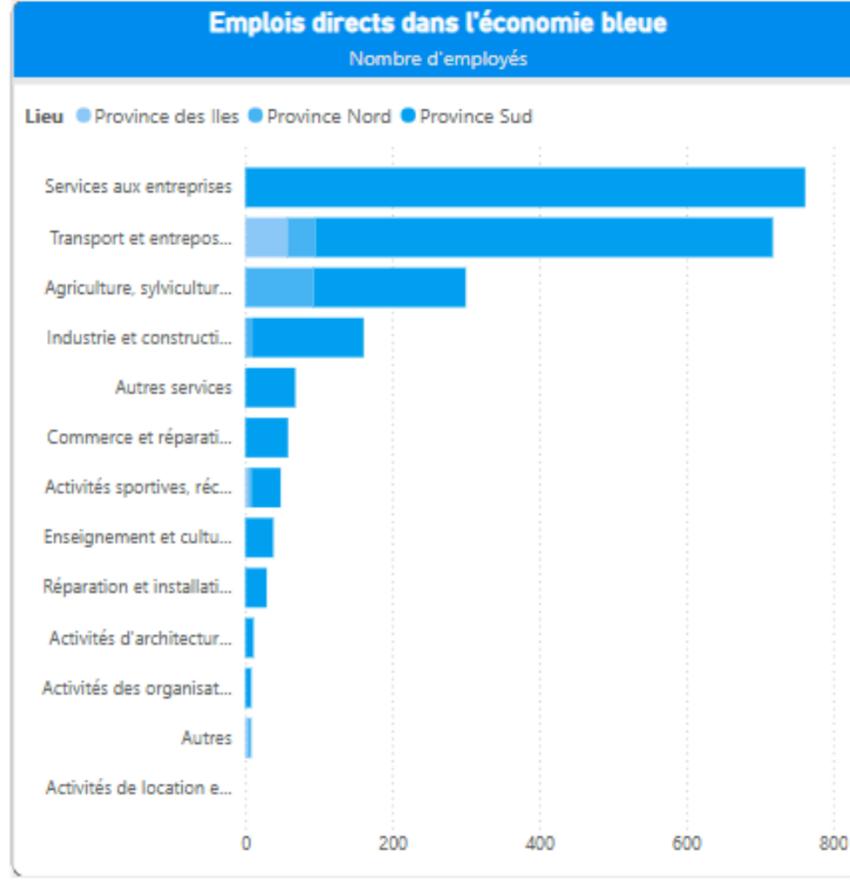
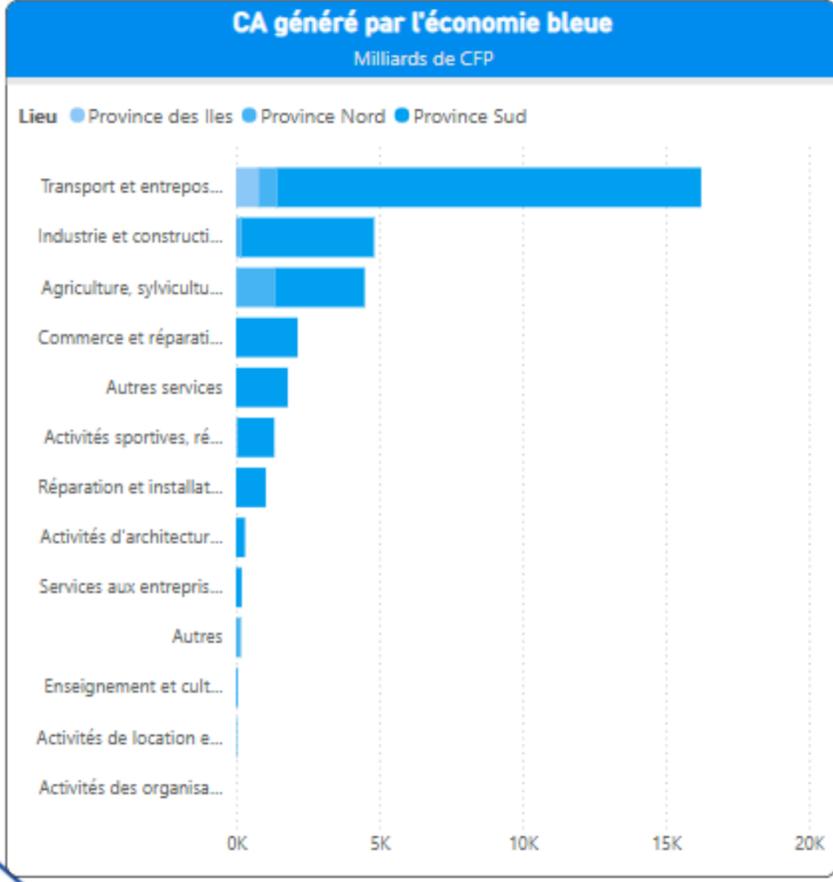
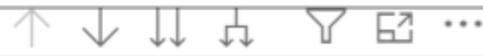
2023
Données disponibles les plus récentes

Source : ISEE
Données : Manuelle - Sur demande
Récurrence : Annuelles



REPARTION GEOGRAPHIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION

2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 **2023**

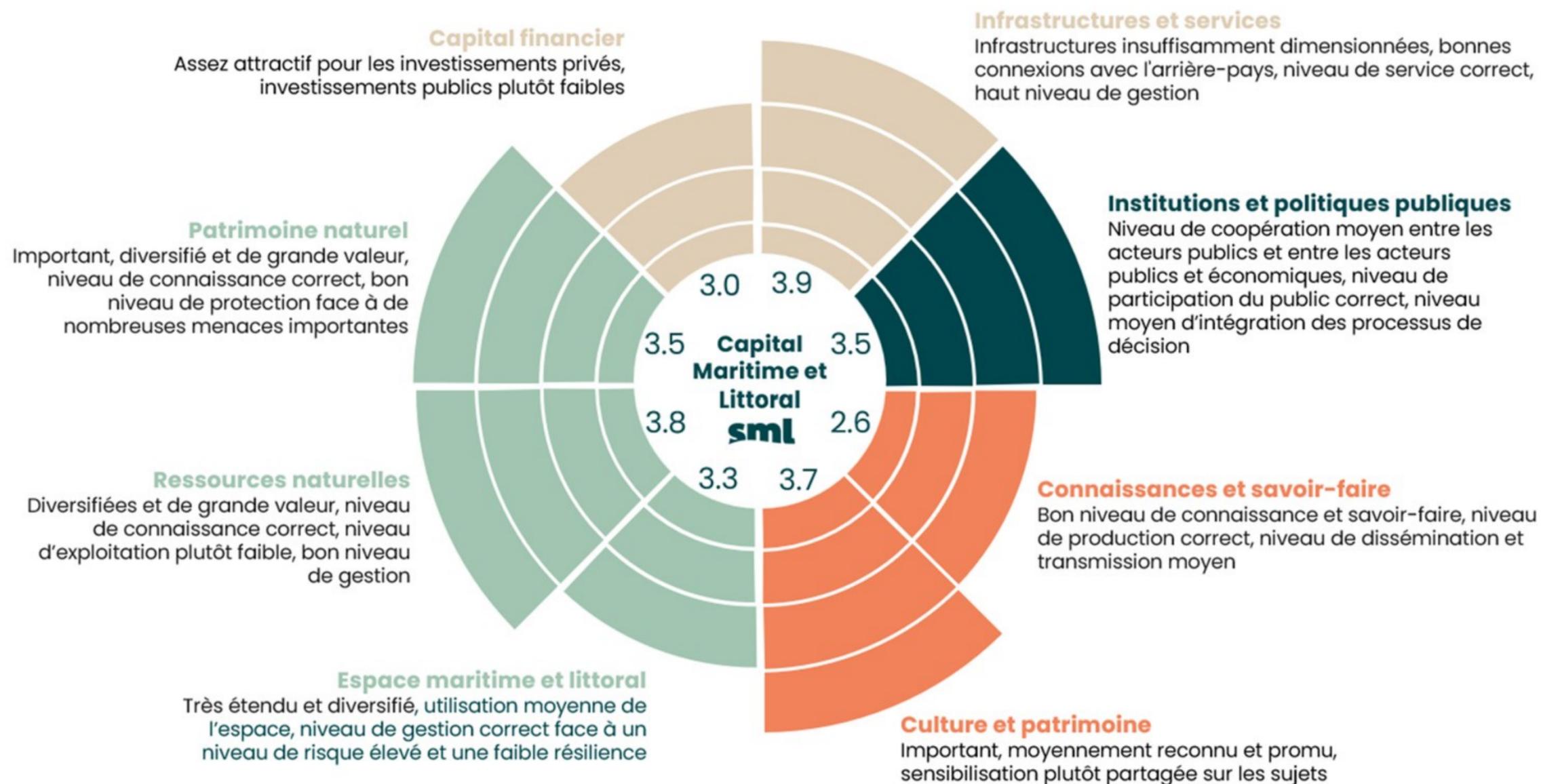


2023
Données disponibles les plus récentes

Source : ISEE
Données : Manuelle - Sur demande
Récurrence : Annuelles



En résumé, le capital maritime et littoral de Nouvelle-Calédonie se compose d'abord d'un capital naturel particulièrement important mais fortement menacé. Son capital humain, d'une très grande richesse culturelle et patrimoniale, est également caractérisé par un haut niveau de connaissances malheureusement insuffisamment partagées et appropriées. Le capital technique se révèle insuffisamment doté en infrastructures et un redimensionnement accompagné d'une diversification des secteurs de l'économie bleue s'impose, sur un territoire marqué par une attractivité forte pour les investissements privés mais un investissement public insuffisant. Quant au capital institutionnel, il s'avère dense mais trop complexe et insuffisamment intégré.

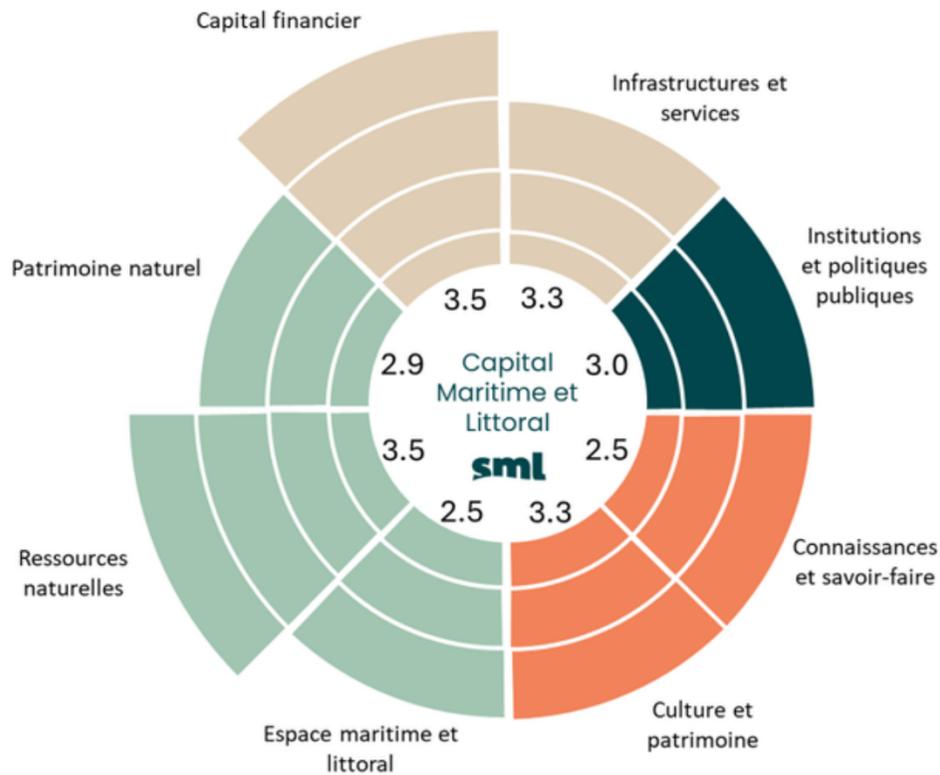


*La valeur de chaque segment du capital est évaluée de 0 à 5 en se basant sur une analyse qualitative. Pour en savoir plus sur le détail des notes, se reporter au *Document d'analyse du capital maritime et littoral de Nouvelle-Calédonie*.

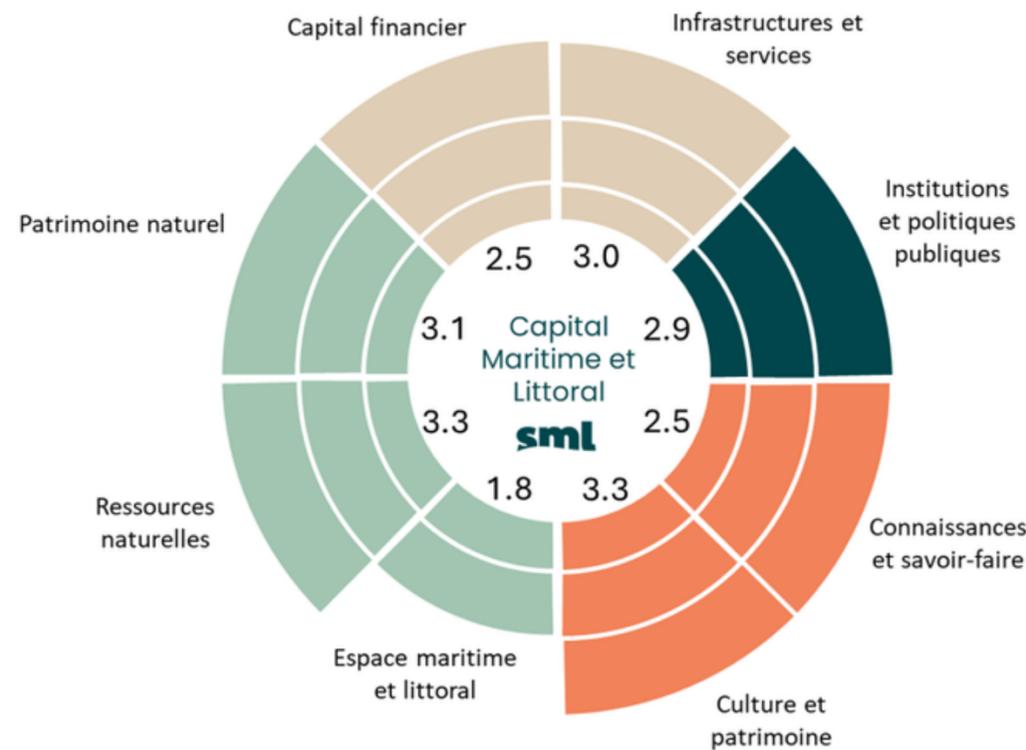
DIFFERENCES TERRITORIALES

L'analyse du capital maritime et littoral de Nouvelle-Calédonie **révèle des différences territoriales marquées par la répartition des ressources, des infrastructures et des activités entre les différentes provinces**: la Province Sud, la Province Nord et les Iles Loyautés d'un côté, mais également la Zone Economique Exclusive (ZEE) de l'autre. En effet, la ZEE est caractérisée par des enjeux spécifiques et notamment un niveau de protection particulièrement élevé puisqu'elle est englobée dans le Parc Naturel de la Mer de Corail.

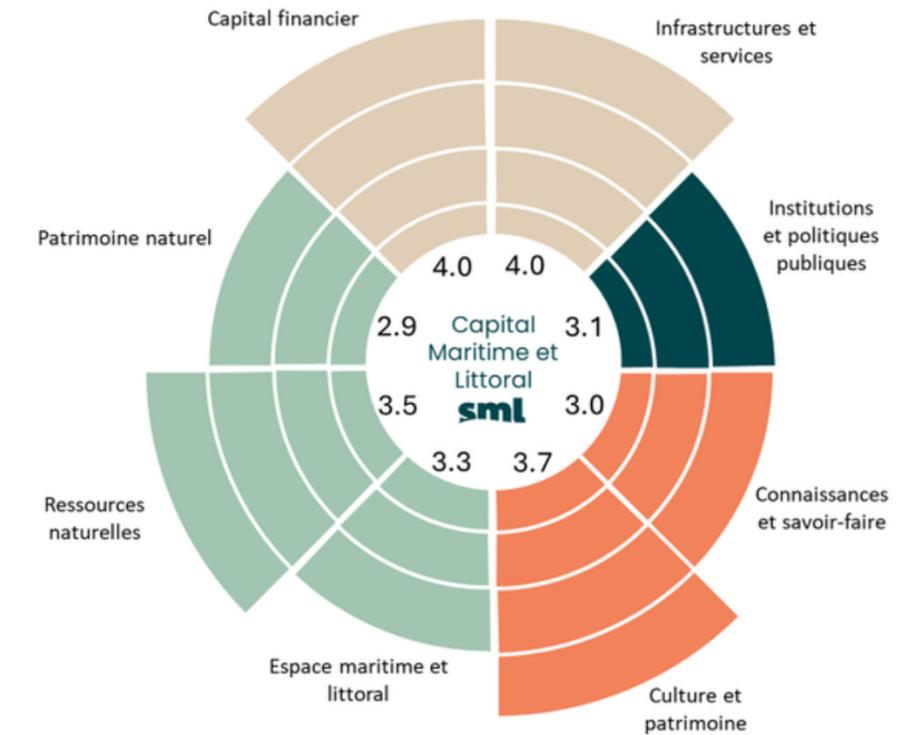
Province Nord



Loyauté



Province Sud



Merci



LA TEAM FRANCE EXPORT NC

Assemblée générale Cluster Maritime NC

Mardi 22 avril,

Espace lounge Cercle nautique calédonien, Nouméa

Une équipe de partenaires qui vous accompagne à l'international

TEAM NOUVELLE-CALÉDONIE — EXPORT —



*Liberté
Égalité
Fraternité*



en partenariat avec



La Team France Export est présente dans toutes les régions de France et couvre plus de 100 pays



Pourquoi l'export ?

- **Réduction de la dépendance minière** : Le nickel représente 94 % des exportations en 2023 → nécessité de diversifier pour stabiliser l'économie face aux fluctuations.
- **Création d'emplois et de richesses** : Les revenus d'exportation stimulent l'économie locale, créent des emplois (agriculture, agroalimentaire, tourisme, services) et attirent les investisseurs.
- **Ouverture à de nouveaux marchés** : Diversification = nouvelles opportunités commerciales vers le Pacifique, l'Asie, l'Europe ou les États-Unis.
- **Valorisation des ressources locales** : Exploitation durable du nickel, cobalt, fer, produits de la mer, bois de santal, etc. → mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.
- **Renforcement des relations internationales** : Les exportations renforcent les liens diplomatiques et la coopération dans les domaines comme les infrastructures, l'éducation ou la recherche.



Se lancer à l'international représente **une opportunité de croissance** incontestable pour les entreprises mais cela comprend également une part de risques, qui nécessite une bonne préparation du projet en amont.

Pour cela la Team France Export vous accompagne dans votre projet de développement à l'international.

Guichet unique de l'export

Opérateur de la

TEAM
NOUVELLE-CALÉDONIE
— EXPORT —



une conseillère International dédiée à l'accompagnement des entreprises calédoniennes dans leur projet de développement export

Les objectifs d'accompagnement à l'international de la CCI-NC

- ✓ Identifier les besoins des entreprises
- ✓ Sensibiliser à l'export
- ✓ Accompagner les entrepreneurs calédoniens dans leur développement à l'export
- ✓ Capter les marchés en tissant un réseau de partenaires
- ✓ Projeter les entreprises calédoniennes à l'international
- ✓ Former (formation professionnelle / EGC)
- ✓ Travailler en partenariat avec les acteurs de l'export en Nouvelle-Calédonie (NCT&I, SCRRE, clusters, French Tech...)

L'export, accélérateur de croissance et tremplin pour les entreprises calédoniennes



Les missions de Candice LEVET, conseillère International

- ✓ Proposer un appui sur-mesure, inscrit dans la durée et répondant au projet personnalisé de développement à l'international
- ✓ Fédérer les acteurs qui peuvent intervenir en appui du développement de l'entreprise :
 - Les experts sectoriels et métiers de la Team France Export dans Le monde
 - Les dispositifs financiers d'appui auprès de Bpifrance, les aides nationales
 - Les partenaires publics ou privés (consultants, juristes...)
- ✓ Aider à structurer, organiser et financer le développement de la stratégie à l'international de l'entreprise

Contact : c.levet@cci.nc / +687 24.42.89

4. L'offre d'accompagnement de la CCI-NC

L'accompagnement de la CCI-NC



Prise de contact
entrant/sortant

RDV en présentiel à la
CCI ou dans les
bureaux de l'entreprise

Prédiagnostic

Définition
projet
export

Contact CI
avec bureaux
/représentati
ons TFE à
l'étranger

Organisation
d'un point
contact client
avec le bureau /
représentation
TFE

Mise en
relation avec
BPI France

Offre commerciale CCI
(diagnostic export,
formation, traduction...)

N°Vert 05 03 03

La CCI-NC à vos côtés. La CCI-NC exprime sa solidarité et son total soutien aux entrepreneurs et salariés impactés par les émeutes.

Infos utiles aux entreprises →



La CCI-NC | Élections 2024 | Recrutement | Contactez-nous

Rechercher



Entreprises ▾

Formations ▾

Événements ▾

Info éco ▾

Aéroports & Gare Maritime ▾

Écoles ▾

Créer ou reprendre une entreprise >

Développer son entreprise >

Réussir sa transition digitale

NOUVEAU
Se développer à l'international

S'engager dans l'économie sociale et solidaire

Agir pour le développement durable >

Agir pour développer la prospérité économique de la Nouvelle-Calédonie



en ligne



Rendez-vous avec un conseiller



Formations



Boîte à outils de l'entrepreneur

Une question ? ?



5. Les financements

Prestations éligibles ➔ toutes prestations du catalogue Team France Export

Subvention

- ✓ De 50 à 75 % du montant HT pour l'individuel
- ✓ De 50 à 75 % du montant HT pour les opérations du programme France Export
- ✓ 50 % du coût mensuel d'un V.I.E, incluant les indemnités versées par Business France, les frais de protection sociale, de gestion
- ✓ Montant maximum annuel (15 000 euros)

Conditions d'éligibilité

- ✓ Siège social en Outre-mer
- ✓ PME-ETI suivant la définition européenne
- ✓ Créer de la valeur ajoutée locale

Les prestations de la TFE sont également éligibles à l'assurance prospection → Jusqu'à 65 % du budget peut être couvert en contractant une assurance prospection auprès de **Bpifrance Assurance Export**

Bpifrance ne couvre pas ces pays suivants : Vanuatu, Fidji, Samoa

Plus d'informations

M. Frédéric Langlade – frederic.langlade@bpifrance.fr

Mob NC : +687 85 86 12 -

Mob. international : +262 (0)6 92 61 17 16 (WhatsApp)

Le crédit impôt export

Loi du pays n°2018-17 du 21 septembre 2018 instituant une réduction d'impôt pour dépenses à l'exportation et portant diverses dispositions d'ordre fiscale.

Article Lp. 37-14.- I. Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'elles engagent des dépenses afin d'exporter des services, des biens ou des marchandises.

II. Les dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt sont, à condition qu'elles soient déductibles du résultat imposable :

1. les frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter ;
2. les dépenses visant à réunir les informations sur les marchés et les clients situés à l'étranger ;
3. les dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions ;
4. les dépenses visant à faire connaître les produits et services en vue d'exporter ;
5. les frais de traduction et d'interprétation ;
6. les dépenses de protection des droits de la propriété industrielle sur les marchés étrangers ;
7. les dépenses de mise aux normes obligatoires pour la mise sur un marché étranger d'un produit ou d'un service ;
8. les honoraires des avocats liés à la conclusion de contrats internationaux ;
9. les frais d'adaptation d'un produit ou d'un service au marché étranger concerné
10. les dépenses de personnel affecté directement à la réalisation d'opérations d'exportation

Source : [www.juridoc.gouv.nc/MAGI-NC\(gouv.nc\)](http://www.juridoc.gouv.nc/MAGI-NC(gouv.nc))

5. L'agenda

Agenda 2025 (évolutif)



6. Questions /Réponses

MERCI DE VOTRE ATTENTION





Cluster Maritime

Nouvelle-Calédonie

Cap sur la croissance bleue



**Financements & dispositifs
d'appui pour l'économie bleue**



Cluster Maritime

Nouvelle-Calédonie

Cap sur la croissance bleue

Contexte & Enjeux

- Développement stratégique de l'économie bleue en Nouvelle-Calédonie
- Besoin d'investissements pour :
 - Moderniser les filières (pêche, aquaculture, tourisme côtier...)
- Innover (biotech, énergie marine)
- Renforcer la résilience écologique

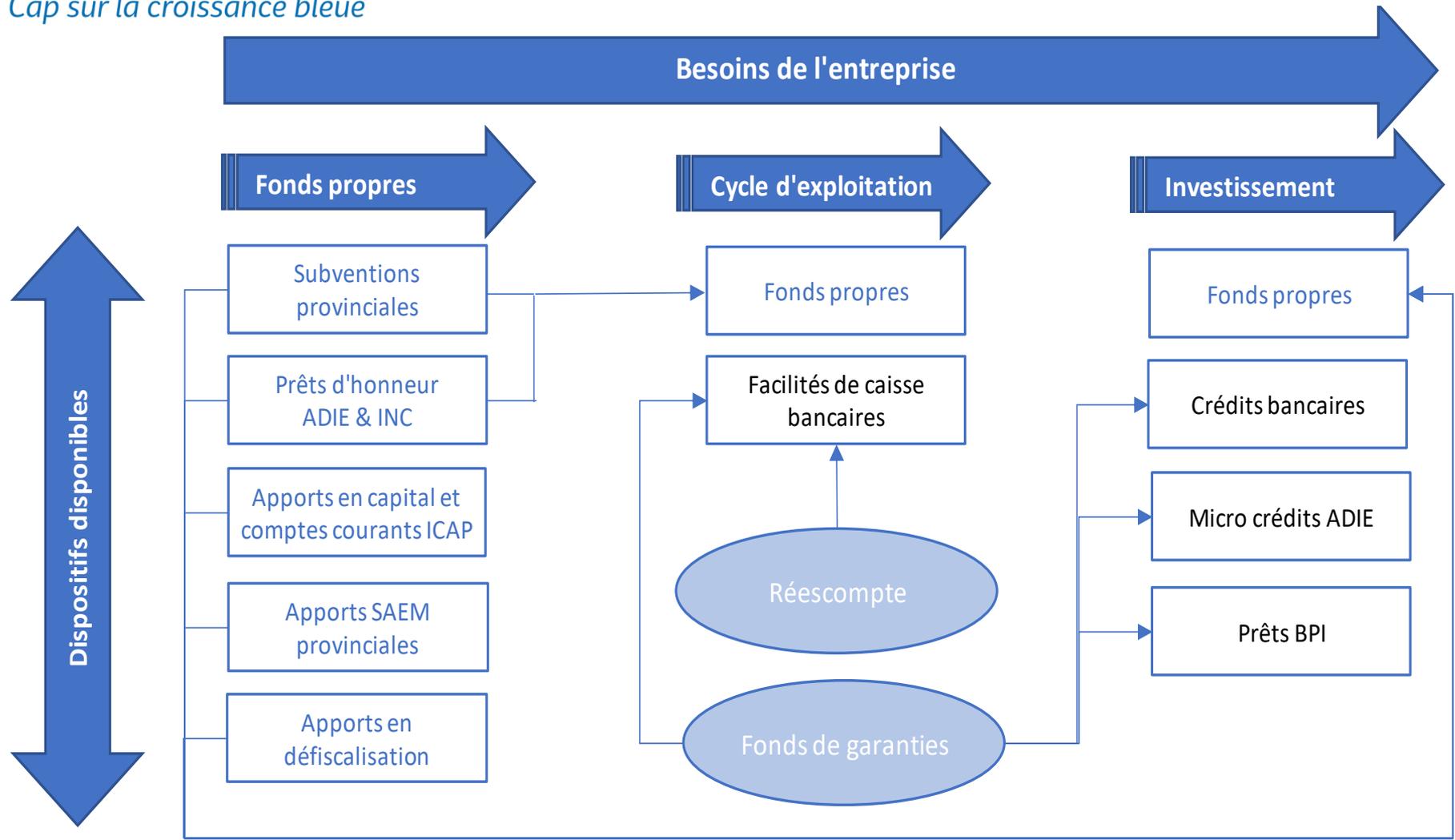


Cluster Maritime

Nouvelle-Calédonie

Cap sur la croissance bleue

LES FINANCEMENTS DISPONIBLES



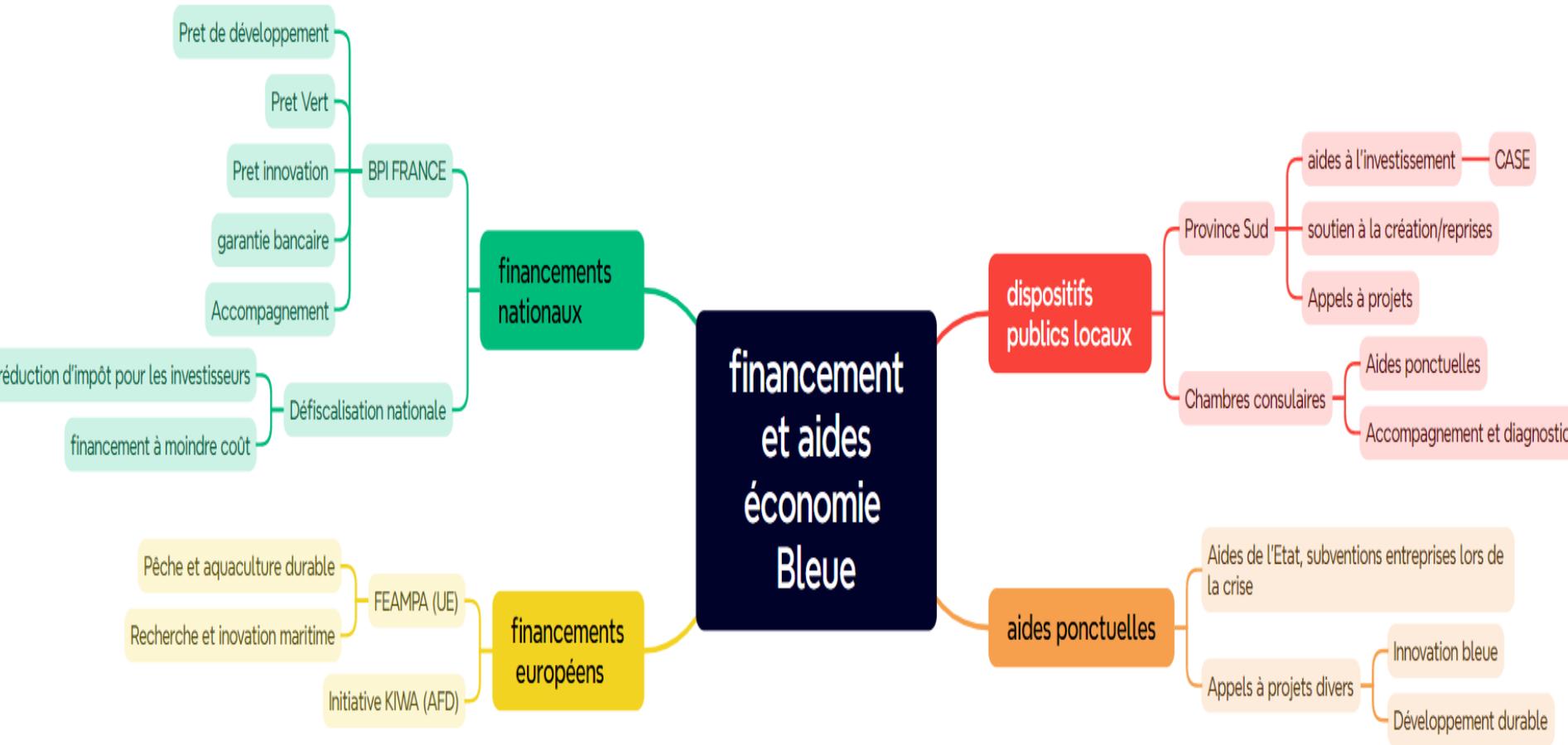


Cluster Maritime

Nouvelle-Calédonie

Cap sur la croissance bleue

Typologie des financements et acteurs



Accompagnement à la création et au développement d'entreprise

Code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud - CASE voté en 2020

PRO'SUD - Formations des chefs d'entreprise TPE de la province Sud

Aide à la numérisation

Aide à la sécurisation des entreprises

CASE - Aide indirecte à l'investissement - Bonification des taux d'intérêts des crédits d'équipement

Fonds Sud Innovation : soutien à l'émergence de projets innovants

CHOOSE - Bureau des investisseurs en province Sud

Capital investissement - PromoSud

Aides à l'investissement en faveur des jeunes diplômés calédoniens - CASE voté en 2020

Aide à l'emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens titulaires d'un Bac + 5

Dispositif d'aide à la mise en conformité des établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée

Vandalisme - Aide remboursable pour la reprise de l'activité

Développement
PRÊT
Outre-Mer
Développement
Prêt sans
garantie





DE 10 K€ à 750 K€ | DE 2 À 7 ANS

Pour les PME localisées sur le territoire des **DROM** (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) des **COM** (Polynésie Française, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et Wallis-et-Futuna) et de la Nouvelle-Calédonie

👤 BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 3 ans

ÉLIGIBILITÉ

- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté)

€ COÛTS

- Taux fixe
- Frais de dossier : 0,40% minimum du montant du prêt
- Assurance Décès PTIA

👍 ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt modulable sur la durée (de 2 à 7 ans) et le différé d'amortissement en capital (de 0 à 24 mois)
- Deux nouveautés :
 - Augmentation des montants d'intervention
 - Ouverture du prêt aux COM

🔗 OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur

❓ QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), formation et recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication...
- Investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...
- Augmentation du BFR générée par le projet de développement

📄 MODALITÉS

- Pas de sûretés réelles et / ou personnelles
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur

Bpifrance - RCS 807 233 672 - Juin 2019

Comparatif des critères d'éligibilité à la SOGEFOM - par dispositif

Critères / Dispositif	AVANT LE 01/07/2024	DU 01/07/2024 au 31/12/2026	
	CLASSIQUE	CLASSIQUE	RECONSTRUCTION
Entreprise	TPE/PME	TPE/PME + ETI	TPE/PME + ETI
Secteur d'activité	Tous sauf secteur public, liste exclusion AFD, immobilier, intermédiation financière et associations		
Plafond d'intervention (en cumul d'engagements valides)	179 MXPFF et 30 MXPFF pour le HB	TPE/PME : 179 MXPFF ; ETI : 358 MXPFF et 60 MXPFF pour le HB	
Délégation Banque	40 MXPFF max en montant du crédit	80 MXPFF max en montant du crédit	
Quotité garantie max	70%* (voire 80% si TPE en création et hors délégation)	85% (EG / ZDP)	85% sauf si Garantie Consolidat° seule : 50%
Durée garantie max	16 ans	16 ans	10 ans (dont différé 2 ans pour la Consolidat°)
	12 mois pour le CT (reconductible dans la limite de 60 mois max)		
Délai de carence	Entre la mise en place du crédit et le 1er impayé : 6 mois pour les CT et 9 mois pour les autres.		
Taux de commission	1,2% de l'encours garanti/an		

Contacts utiles

- MEDEF-NC : medef.nc
- Chambres consulaires :
cci.nc ; cma.nc ; cap-nc.nc ;
- Province-sud.nc
- - BPI, AFD
- - Plateforme en ligne : **cesam.nc**